

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-CINQ JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX OU DE Mme NATHALIE BEAUVY, PREMIERE VICE-PRESIDENTE.

Date de la convocation : 19 juin 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Daniel COMMAULT, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BABRO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- David L'HOMME donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christelle LEVY-ROBERT

Délibération n°2024-084

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 11

FINANCES BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
--

Le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2023. Le présent budget supplémentaire comporte 3 éléments : l'intégration des résultats du compte administratif 2023 sur l'exercice 2024, l'intégration des restes à réaliser d'investissements 2023 qui vont devenir des reports d'investissement en 2024 et enfin plusieurs ajustements en dépenses et en recettes pour les prévisions budgétaires 2024.

L'équilibre général du budget supplémentaire est présenté dans le tableau récapitulatif ci-après.

Considérant :

- La note de présentation, ci-après, qui développe les inscriptions des budgets supplémentaires,
- Les maquettes budgétaires des budgets supplémentaires, transmises aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du Budget Principal, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention au budget annexe parcs d'activités économiques de Lamballe Terre & Mer pour un montant de 200 000 € en 2024,
- APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention au CIAS (centre intercommunal d'action social de Lamballe Terre et Mer) pour un montant maximal de 1 855 000 € en 2024 (montant identique à celui présenté lors du budget primitif).
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Transport, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Services communs, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Parcs d'activités, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Bâtiments, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Déchets, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Eau potable, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Assainissement, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

2 JUL. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

3 JUL. 2024

De la publication le

3 JUL. 2024

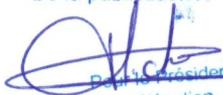

Par déléguation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

Tableau récapitulatif

BS 2024		BS 2024 fonctionnement	Reports dépenses d'investissement	Reports recettes d'investissement	BS 2024 dépenses d'investissement	BP 2024 recettes d'investissement	Total BS 2024 et reports
Budget principal		1 519 269,92	3 625 589,71	3 179 188,87	4 110 488,16	4 556 889,00	9 255 347,79
Budget annexe transport		-	10 717,20	-	52 384,98	63 102,18	63 102,18
Budget annexe services communs		27 451,82	-	-	-	-	27 451,82
Budget annexe parcs d'activités		6 967 579,86	-	-	6 626 098,46	6 626 098,46	13 593 678,32
Budget annexe bâtiments		580 909,79	12 978,44	-	712 328,60	725 307,04	1 306 216,83
Budget annexe déchets ménagers		412 677,40	2 393 150,97	1 202 922,19	-	1 190 228,78	2 805 828,37
Budget annexe eau potable		2 943 302,78	1 214 728,23	102 798,50	389 293,78	1 501 223,51	4 547 324,79
Budget annexe assainissement		156 784,80	3 226 225,20	3 878 018,78	1 868 256,79	1 216 463,21	5 251 266,79
TOTAL		12 607 976,37	10 483 389,75	8 362 928,34	13 758 850,77	15 879 312,18	36 850 216,89



Budget supplémentaire 2024

Conseil communautaire

25 juin 2024

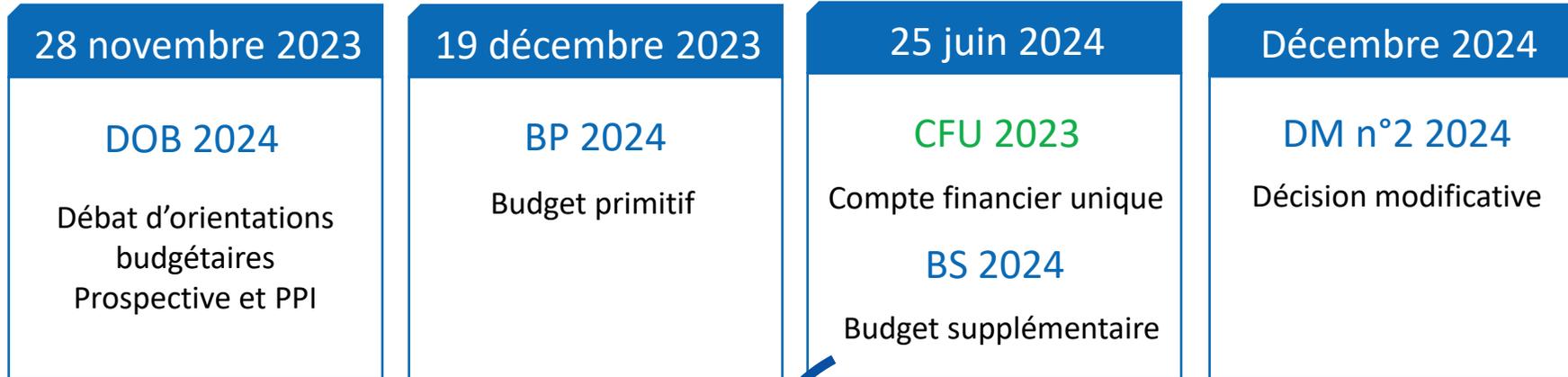


**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

1

Calendrier et objet du budget supplémentaire

Calendrier et objet du budget supplémentaire



*Compte financier unique 2023 :
Regroupement du compte
administratif de l'ordonnateur et
du compte de gestion du
comptable public.*

- intègre les résultats du compte financier unique 2023,
- intègre les restes à réaliser d'investissement 2023, c'est-à-dire en investissement les crédits engagés, non mandatés en 2023 et qui ont été reportés en 2024,
- prévoit des ajustements pour les prévisions budgétaires 2024

2

Éléments de conjoncture

Éléments de conjoncture

Le futur projet loi de finances pour 2025

- L'exécution de la loi de finances 2023 a présenté des résultats moins bons qu'initialement présenté par le gouvernement
- Le déficit public s'élève à 154 milliards d'euros (montant record à l'exception de l'année 2020 liée au Covid), ce qui représente 5,5 % du PIB
- Le gouvernement a présenté un nouveau programme de stabilité (PSTAB) à la commission européenne et il est envisagé un retour d'un encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, même s'il y a peu de précision à ce jour.

3

Résultat du compte financier unique 2023

Rappel – cf diaporama sur le compte financier unique

Résultat du compte financier unique 2023

Lamballe Terre et Mer - Compte financier unique 2023

Budgets	a		b	c = b - c	d	e = c + d	f	g = e + f
	Opérations de l'exercice 2023		Résultats de l'exercice 2023	Résultats 2022 affectés en 2023	Résultats cumulés de l'exercice 2023	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2023 après restes à réaliser	
dépenses	recettes							
TOTAL A GRÉGÉ	126 026 K€	133 205 K€	7 179 K€	870 K€	8 049 K€	- 2 120 K€	5 928 K€	
Investissement	35 719 K€	39 510 K€	3 791 K€	- 8 899 K€	- 5 107 K€	- 2 120 K€	- 7 228 K€	
Fonctionnement	90 307 K€	93 695 K€	3 387 K€	9 769 K€	13 156 K€		13 156 K€	
RÉSULTAT A GRÉGÉ			7 179 K€	870 K€	8 049 K€		5 928 K€	

Tous budgets confondus, Lamballe Terre et Mer présente un résultat excédentaire de 5 928 K€.

Toutefois, les résultats peuvent être très différents selon le budget principal et les différents budgets annexes, qui ont chacun leur propre équilibre budgétaire.

4

Budget supplémentaire du budget principal

Equilibre général du budget supplémentaire 2024

BP 2024		
En K€	Dépenses	Recettes
Réelles	47 530	51 960
Ordres et internes	5 390	960
Total	52 920	52 920
Résultat		0

	4 430	
<i>Autofinancement prévisionnel (RRF-DRF)</i>		4 430

Ordres et internes	1 660	6 090
Réelles	15 140	10 710
Total	16 800	16 800
Résultat		0

Remb. capital de la dette **2 635**

Budget 2024 après BS		
En K€	Dépenses	Recettes
Réelles	47 727	53 479
Ordres et internes	6 712	960
Total	54 439	54 439
Résultat		0

	5 752	
<i>Autofinancement prévisionnel (RRF-DRF)</i>		5 752

Ordres et internes	1 660	7 412
Réelles	22 876	17 124
Total	24 536	24 536
Résultat		0

Remb. capital de la dette **2 635**

➔ L'autofinancement augmente de 1 322 K€ dans le cadre du budget supplémentaire

Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Budget global 2024 après BS
013	Atténuations de charges	740 K€	-	740 K€
70	Produits des services	11 481 K€	20 K€	11 501 K€
73	Impôts et taxes	15 165 K€	181 K€	15 346 K€
731	Fiscalité locale	13 055 K€	10 K€	13 065 K€
74	Dotations et subventions	10 435 K€	- 47 K€	10 388 K€
75	Autres produits de gestion courante	411 K€	13 K€	424 K€
76	Produits financiers	163 K€	-	163 K€
77	Produits exceptionnels	10 K€	-	10 K€
78	Reprise sur provisions	500 K€	-	500 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	960 K€	-	960 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	1 342 K€	1 342 K€
Total		52 920 K€	1 519 K€	54 439 K€

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1 519 K€, dont 1 342 K€ dans le cadre de l'affectation du résultat 2023 en 2024.

Recettes de fonctionnement

- Produits des services : + 20 K€ (les produits ont été réajustés à la hausse pour le service public de l'enfance-jeunesse et de la petite-enfance)
- Fiscalité : + 191 K€. Le BS intègre globalement des informations favorables quant au produit fiscal notifié par rapport à l'estimation du budget primitif.
- Dotations et subventions : - 47 K€. Le BS intègre une légère diminution de la DGF et des compensations fiscales par rapport à l'estimation du budget primitif, et de nouvelles subventions pour certaines politiques publiques sectorielles.
- Autres produits de gestion courante : + 13 K€. Notamment concernant l'occupation du domaine public par le délégataire à la piscine de la Tourelle.
- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 en 2024 : 1 342 K€.

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Budget global 2024 après BS
011	Charges à caractère général	8 220 K€	115 K€	8 335 K€
012	Charges de personnel	26 300 K€	-	26 300 K€
014	Atténuations de produits	5 180 K€	109 K€	5 289 K€
65	Autres charges de gestion courante	6 870 K€	- 82 K€	6 788 K€
66	Charges financières	920 K€	-	920 K€
67	Charges exceptionnelles	40 K€	55 K€	95 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	5 070 K€	-	5 070 K€
023	Autofinancement complémentaire	320 K€	1 322 K€	1 642 K€
Total		52 920 K€	1 519 K€	54 439 K€

L'autofinancement volontaire est augmenté de 1 322 K€.

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général : + 115 K€. En dépenses supplémentaires on peut citer l'entretien des espaces verts, l'actualisation des tarifs pour la DSP à la piscine de Tourelle, des crédits complémentaires pour l'étude organisationnelle de LTM, l'élagage sur les sentiers de randonnée suite à la tempête Ciaran. On relève également des diminutions pour les frais d'électricité et des virements avec le chapitre des autres charges de gestion courante.
- Masse salariale : pas de changement à ce stade de l'année.
- Reversements de fiscalité : 109 K€ au titre de la fraction de TVA perçue en 2023 qui doit être reversée en 2024.
- Autres charges de gestion courante : - 82 K€. On relève un virement de crédits vers le chapitre des charges à caractère général et quelques diminutions de crédits notamment pour l'achat de CESU.
- Charges exceptionnelles : + 55 K€ pour des subventions perçues à tort au titre de la politique environnement et à reverser à l'agence de l'eau
- L'autofinancement volontaire est augmenté de 1 322 K€.

Dépenses d'investissement

Le budget supplémentaire propose :

- L'intégration des restes à réaliser 2023/reports 2024 : + 3 626 K€
- L'affectation du résultat d'investissement 2023 : + 4 097 K€
- Des modifications sur les dépenses d'équipements : + 14 K€. On peut relever :
 - Des programmes nécessitant des virements de crédits entre chapitres (et équilibrés) : des aménagements d'ouvrages sur la Flora (+ 80 K€), des travaux de couverture au Manoir du Lou suite à la tempête Ciaran (+13 K€), des travaux supplémentaires à l'espace tir à l'arc de Jugon-les-Lacs (+ 45 K€) et des travaux sur le bassin d'orage du Bocage (-138 K€).
 - Une augmentation de la participation à l'élaboration du SCOT (+19 K€).
 - Des transferts de crédits vers la section de fonctionnement (- 5 K€) pour des prestations d'élagage des sentiers de randonnées suite à la tempête Ciaran.

Recettes d'investissement

Le budget supplémentaire propose :

- L'intégration des restes à réaliser 2023/reports 2024 : + 3 179 K€.
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 au besoin de financement 2023 : + 4 543 K€.
- De nouvelles subventions dont les notifications ont été reçues depuis le vote du BP 2024 (+ 163 K€)
- L'autofinancement prévisionnel est augmenté de 1 322 K€ et le recours prévisionnel à l'emprunt est diminué de 1 471 K€

5

Budget supplémentaire des budgets annexes

Budget annexe transports

En fonctionnement :

- Le résultat déficitaire 2023 est affecté au budget supplémentaire 2024 pour 15 K€.
- Les charges à caractère général sont diminuées d'autant.
- Les recettes de fonctionnement ne sont pas modifiées.

En investissement :

- Les restes à réaliser et le résultat 2023 sont intégrés

Budget 2024 après BS

<i>En K€</i>	Dépenses	Recettes
Réelles	4 455	4 475
Ordres	20	0
Total	4 475	4 475

Fonctionnement

Résultat **0**

20

Autofinancement prévisionnel (RRF-DRF) **20**

Investissement

Ordres	0	20
Réelles	83	63
Total	83	83

Résultat **0**

Remb. capital de la dette **0**

Budget annexe services communs

Service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Les crédits prévus initialement au budget primitif sont insuffisants au regard de la réalisation du budget 2023.

- Il convient d'ajuster ces crédits pour 27 K€ en dépenses et en recettes de fonctionnement
- Pour information, une réunion d'information a eu lieu en mars dernier afin d'informer les communes du coût du service ADS pour 2024. La présentation faite aux communes intégrait déjà ces hausses de dépenses.

Budget annexe parcs d'activités

Le budget supplémentaire prévoit l'affectation des résultats 2023 et les opérations relatives aux écritures de stocks comptables.

Budget annexe bâtiments économiques

Le budget supplémentaire prévoit l'intégration des résultats et des restes à réaliser.

Le sur-équilibre de la section de fonctionnement de 581 K€ est corrigé par une augmentation de l'autofinancement et l'inscription de crédits pour des travaux.

Budget annexe déchets

En recettes de fonctionnement, le BS prévoit :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2023 à hauteur de 388 K€.
- L'inscription d'une recette supplémentaire pour une reprise de provisions lié aux admissions en non valeur (+ 25 K€)

En dépenses de fonctionnement :

- De nouvelles dépenses de fonctionnement : 18 K€ principalement pour de l'externalisation de collectes, 7 K€ pour la location de véhicules et 50 K€ pour des corrections de facturations 2023
- L'augmentation de l'autofinancement (+ 338 K€)

En investissement, le BS prévoit :

- L'intégration des restes à réaliser, l'affectation des résultats
- L'augmentation de l'autofinancement et une diminution du recours à l'emprunt

Budget annexe eau potable

En fonctionnement, le BS prévoit :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2023 à hauteur de 2,9 M€
- L'inscription d'une recette supplémentaire pour une reprise de provisions pour risques et charges d'exploitation lié aux admissions en non valeur (+ 20 K€)
- L'augmentation de l'autofinancement (+ 2 943 K€)

En investissement, le BS prévoit :

- L'intégration des restes à réaliser 2023/reports 2024
- L'affectation au du résultat d'investissement 2023 (85 K€)
- L'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement 2023 au besoin de financement 2023 (1 027 K€)
- De nouvelles subventions notifiées depuis le vote du budget primitif (27 K€)
- L'augmentation de l'autofinancement prévisionnel (2 943 K€)
- La diminution du recours prévisionnel à l'emprunt (2 581 K€)

Budget annexe assainissement

En fonctionnement, le BS prévoit :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2023 à hauteur de 136,7 K€
- L'inscription d'une recette supplémentaire pour une reprise de provisions pour risques et charges d'exploitation lié aux admissions en non valeur (+ 20 K€)
- L'augmentation de l'autofinancement (+ 157 K€)

En investissement, le BS prévoit :

- L'intégration des restes à réaliser 2023/reports 2024
- L'affectation du résultat d'investissement 2023
- L'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement 2023 au besoin de financement 2023 (1 215 K€)
- L'inscription de nouvelles subventions d'investissement (+ 50 K€)
- L'augmentation de l'autofinancement (+ 157 K€)
- La diminution du recours prévisionnel à l'emprunt (- 252 K€).

MERCI

pour votre attention

Avez-vous des questions ?

lamballe.terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

